

INSCRIPTION en CLASSE PREPA IEP

Année Scolaire 2023-2024

NOM : ..... PRENOMS : .....

Né(e) le ...../...../.....à .....Département :.....

Nationalité .....

LANGUE VIVANTE A : .....  
(Obligatoire)

LANGUE VIVANTE B : .....  
(Facultative)

REGIME :            DEMI-PENSIONNAIRE        EXTERNE            AU TICKET

**ADRESSE PERSONNELLE DE L'ELEVE** (si différente du domicile des parents)

NOM et PRENOM : .....

ADRESSE COMPLETE : .....

CODE POSTAL : .....COMMUNE : .....

Téléphone portable obligatoire : .....

Mail de l'étudiant obligatoire : .....

**IDENTIFICATION DU RESPONSABLE**

NOM : ..... PRENOMS : .....

Célibataire – Marié(e) – Divorcé(e) – Veuf(ve) – Pacsé(e) – Vie maritale - (rayer les mentions inutiles)

**ADRESSE PERSONNELLE DU RESPONSABLE**

.....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone domicile : .....

Téléphone portable : .....

Téléphone travail : .....

**PROFESSION DU RESPONSABLE** : .....

Lycée général et technologique Joséphine BAKER

## INSCRIPTIONS POST-BAC

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription pour l'année scolaire 2023-2024.

Ces imprimés devront être retournés PAR COURRIER (ou déposé) au :

Lycée Joséphine Baker

Secrétariat de scolarité

Avenue Jean Baylet

31081 Toulouse Cedex

avant le 13 juillet ou à partir du 21 août 2023.

➤ Seuls les dossiers complets seront traités :

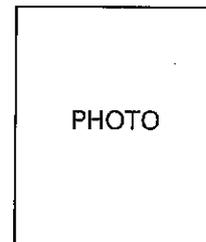
- Fiche d'inscription,
- Fiche intendance (RIB obligatoire)
- Fiche infirmerie (photocopie des vaccins)
- Notification de bourse du CROUS (si vous êtes boursier)

➤ Seuls les étudiants ayant renvoyé le dossier seront inscrits et admis en classe le jour de la rentrée .

**NB :** Les dates de rentrée seront mises en ligne sur l'ENT du lycée début juillet.



**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE.**



**FICHE D'URGENCE DU SERVICE INFIRMIER \* :**

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....  
Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....  
 Externe                       Demi-pensionnaire                       Interne

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :  
.....  
.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale :  
.....  
.....  
N° et adresse de l'assurance scolaire :  
.....  
.....

**Pour les élèves internes, joindre :**  
- photocopie de l'attestation d'assuré(e) social(e)  
- photocopie de la carte mutuelle (ou C.M.U. complémentaire)

Antécédents de l'élève :  
Présente-t-il des allergies ? Si oui, précisez : .....  
Est-il porteur d'une maladie chronique ? Si oui, précisez : .....  
A-t-il un traitement particulier ? Si oui, précisez : .....  
Votre enfant a-t-il bénéficié d'aménagements particuliers l'an dernier?  
Si oui, précisez :     PAI                       PPS                       PAP

**N.B :**  
**Pour toute pathologie chronique (asthme, allergie, épilepsie, diabète, ...) un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) peut être mis en place à la demande des parents. N'hésitez pas à contacter l'infirmière au 05 61 43 21 41.**  
**Les médicaments prescrits par le médecin, à prendre sur le temps scolaire, doivent être déposés à l'infirmerie avec une ordonnance nominative et datée.**

Date du dernier rappel antitétanique : .....

**Pour les nouveaux élèves uniquement, joindre une photocopie des pages «vaccinations» du carnet de santé.**

Nom, adresse et N° de téléphone du médecin traitant :  
.....  
.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille le plus rapidement possible.  
Veuillez nous préciser vos coordonnées téléphoniques :

1. N° du domicile :.....
2. N° du travail du père :..... Portable :.....
3. N° du travail de la mère :..... Portable :.....
4. Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :  
.....
5. Nom et N° de téléphone du correspondant sur Toulouse **pour les élèves internes (obligatoire)** :  
.....

En cas de maladie nécessitant l'intervention d'un médecin, les frais médicaux et pharmaceutiques sont à la charge de la famille. Il est rappelé que ces frais sont remboursables par votre organisme d'assurance maladie et votre mutuelle (ou C.M.U. complémentaire) au taux prévu par la réglementation en vigueur.

En cas d'urgence, un élève accidenté, malade, est orienté et transporté par les services de secours vers l'hôpital désigné par le médecin régulateur du SAMU. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un responsable légal.

**Veuillez nous signaler le plus rapidement possible tout changement de coordonnées qui interviendrait pendant l'année scolaire.**

Fait à Toulouse, le

**SIGNATURE DES PARENTS :**

**FICHE ETUDIANT - INTENDANCE**  
**A COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT EN MAJUSCULE**

CLASSE : .....

NOM..... PRENOM..... SEXE.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE .....

MAIL DE L'ETUDIANT.....

REGIME :             DEMI-PENSIONNAIRE     EXTERNE             AUX TICKETSNATIONALITE :     FRANCAISE             AUTRE : (préciser).....

**RESPONSABLE FINANCIER :**         Famille  
     Etudiant

NOM .....PRENOM : .....

PROFESSION : .....Tél (travail) : .....

ADRESSE COMPLETE DE LA FAMILLE :

Tél (domicile) .....Tél. portable : .....

ADRESSE COMPLETE DE L'ETUDIANT (si différente de celle de la famille)

..... Tél. portable : .....

L'étudiant est-il boursier ?     OUI             NON

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT un RELEVÉ d'IDENTITE BANCAIRE ou POSTAL DE L'ETUDIANT**

➤ Les classes de **CPGE Art et Design, DNMADE et DSAA** devront joindre un chèque de **80 euros** à l'ordre de l'agent comptable du lycée Joséphine Baker. Ce versement est **une contribution obligatoire** pour la mise à disposition des étudiants de ressources pédagogiques complémentaires. L'inscription ne sera pas validée si vous ne vous acquittez pas de cette somme).

Fait à.....le.....  
 Signatures obligatoires

du père,     Tuteur             de la mère     Tutrice

## TARIFS DEMI-PENSION 2023

Période	Nb jours	Forfait dp	Forfait dp
<u>Trimestre 2</u> Janvier - Mars	60	175,60 €	4 jrs Sauf le mercredi 140,00 €
<u>Trimestre 3</u> Avril - Juin	40	117,00 €	94,00 €
<u>Trimestre 1</u> Septembre - Décembre	80	234,20 €	187,45 €

### Note à l'attention des étudiants

Les étudiants Post-Bac ont la possibilité d'être au forfait ou au ticket au tarif de 4 € le repas.

Les élèves souhaitant déjeuner au ticket **doivent créditer leur carte, en espèces ou en chèque auprès de l'intendance avant de passer au self.**

Les étudiants au forfait, passeront systématiquement au ticket à compter du 3ème trimestre (avril-juin) sauf s'ils font la demande de rester au forfait.

Cordialement,

L'intendance

*A titre indicatif, les montants pourraient changer au 1/01/2024*